

MÉTROPOLE

GRAND LYON

20 rue du Lac
69003 Lyon



INGENIERIE



explorations
architecture



terrasol

d'ici là

8'18"

COWI



MANAGEMENT



ENVIRONNEMENT



Passerelle Gerland – La Saulaie



Cas par cas

Annexe facultative

21/07/2026

Notice insertion architecturale,
paysagère et patrimoniale du projet

Projet	Phase	Numéro	Type doc	Émetteur	Indice	Statut
SAU	MC1			AIAI	A	EMIS

Statut	Indice	Date	Auteur(s)	Vérificateur	Approbateur	Modifications
EMIS	A	21/07/2026	G. CROCY	Y. PAGES	O. CANAT	Première diffusion

SOMMAIRE

1	SENSIBILITE GENERALE DU SITE	4
2	JUSTIFICATION DU PARTI ARCHITECTURAL	5
3	PARTI D'AMENAGEMENT	6
	3.1 côté La Mulatière	6
	3.2 côté parc de Gerland	6

4	TRAITEMENT DES CLOTURES ET DES LIMITES DU PARC	8
5	DEMARCHE ENGAGEE AVEC L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE	
FRANCE	9	
6	SYNTHESE DES MESURES D'INTEGRATION	10
7	VUES D'USAGER M7 SE DIRIGEANT VERS LYON	11
8	CONCLUSION	12

1 SENSIBILITE GENERALE DU SITE

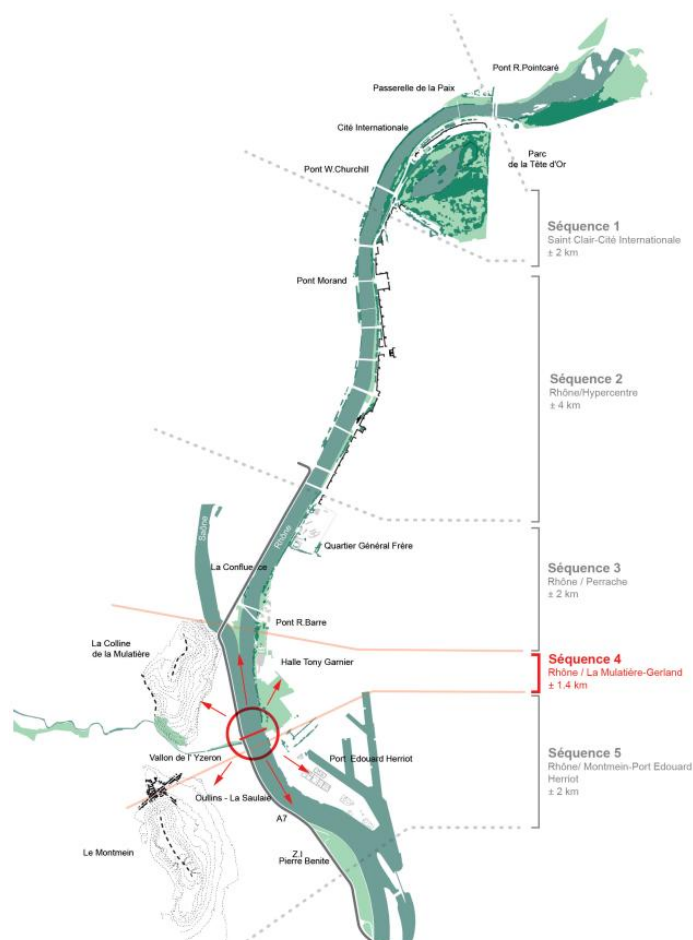
Le projet de passerelle Gerland – La Saulaie s'inscrit dans un site de grande sensibilité paysagère, urbaine et patrimoniale. Situé au sud de la métropole lyonnaise, il prend place dans une séquence ouverte du Rhône, différente de l'hypercentre lyonnais et de ses franchissements rapprochés. À cet endroit, le fleuve s'élargit, les deux rives s'éloignent, et les vues s'ouvrent sur un grand paysage structuré par la plaine de Gerland, les coteaux de La Mulatière et d'Oullins, la Confluence, le parc de Gerland, les infrastructures métropolitaines et les héritages industriels et portuaires du sud lyonnais.

Dans ce contexte, la passerelle ne peut être considérée comme un simple ouvrage fonctionnel. Elle constitue à la fois une infrastructure de mobilité active, un nouveau franchissement du Rhône, un élément visible depuis les rives et les infrastructures, et une nouvelle entrée métropolitaine. Sa visibilité depuis la M7, sa proximité avec la pointe de la Confluence et son inscription dans la continuité des Voies Lyonnaises renforcent cette dimension d'entrée de ville.

Le site présente également une sensibilité patrimoniale spécifique liée à la culture lyonnaise des ponts. Lyon est historiquement marquée par ses franchissements sur le Rhône et la Saône, dont plusieurs passerelles suspendues constituent encore aujourd'hui des références fortes dans le paysage urbain. Le projet s'inscrit dans cette histoire, non par recherche de pastiche, mais par continuité typologique et par attention portée à l'échelle, à la silhouette et à la lisibilité structurelle de l'ouvrage.

Enfin, côté Gerland, les aménagements associés à l'atterrissage de la passerelle interceptent partiellement le périmètre de protection du stade de Gerland. L'enjeu patrimonial porte ainsi principalement sur les aménagements au sol, l'entrée du parc, les clôtures, les cheminements et les effets du projet sur la composition paysagère existante.

Sensibilité générale du site :



▲ Figure 1 - Sensibilité générale du site.

2 JUSTIFICATION DU PARTI ARCHITECTURAL

Le parti architectural repose sur une recherche de juste échelle. Les dimensions du franchissement, liées à la largeur du Rhône, au chenal navigable, au survol de la M7 et aux contraintes d'accessibilité, conduisent nécessairement à un ouvrage d'une certaine ampleur. Pour autant, le projet évite une monumentalité excessive et privilégie une structure capable d'accompagner les parcours piétons et cycles sans dominer le site.

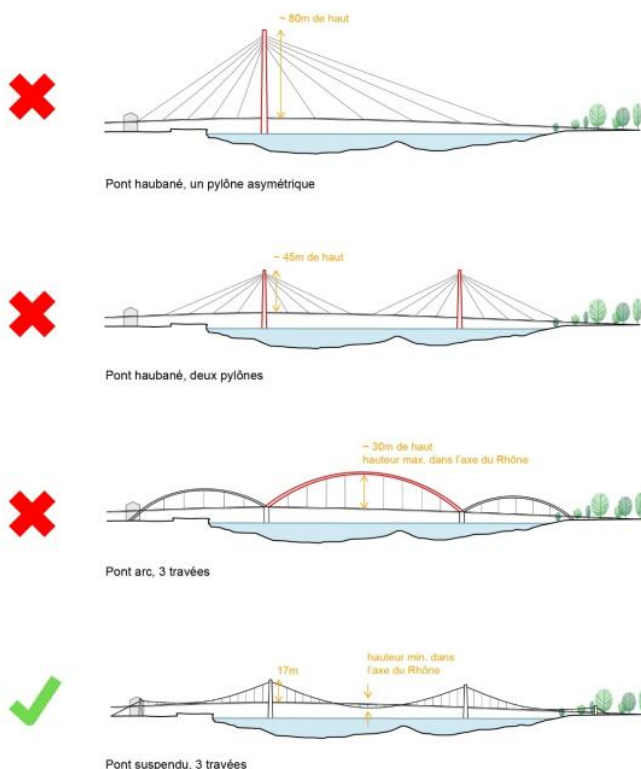
Le choix d'une passerelle suspendue répond à cette intention. Cette typologie permet de franchir le Rhône avec des pylônes de hauteur maîtrisée, de limiter l'encombrement visuel dans l'axe du fleuve et de créer une silhouette dynamique par la courbure des câbles porteurs. Les solutions de type haubané ou arc-bow-string ont été écartées car elles auraient généré une présence verticale ou monumentale plus forte, moins adaptée au paysage ouvert du Rhône et aux usages de mobilités douces.

Le projet reprend ainsi une typologie profondément lyonnaise, associée à plusieurs ponts et passerelles historiques de la métropole. La passerelle proposée s'inscrit dans cette filiation par un ouvrage à trois travées, un tablier élancé, des piles en V, des câbles porteurs lisibles et une composition équilibrée au-dessus du fleuve. La référence aux ouvrages lyonnais n'est pas seulement formelle : elle fonde une recherche de sobriété, de lisibilité structurelle et d'intégration au site.

La conception maintient par ailleurs les principes présentés au concours, notamment la silhouette générale, l'organisation différenciée des flux piétons et cycles, ainsi que la présence d'un belvédère central. Au droit de ce belvédère, les câbles principaux passent sous le tablier, libérant les vues et permettant la création de deux élargissements confortables, ouverts vers l'amont et l'aval du Rhône. Le franchissement devient ainsi un lieu d'expérience du paysage, et non seulement un passage.

Le traitement des composants participe également à cette intégration : tablier en caisson métallique de forme lenticulaire, piles en V à géométrie facettée, garde-corps à plats découpés, main courante intégrant l'éclairage, revêtement clair, et recherche chromatique dans des tonalités gris bleu/vert en lien avec le Rhône, les balmes et l'environnement végétal. Les teintes définitives seront arrêtées dans le cadre de la poursuite des études, avec réalisation d'échantillons et validation des parties prenantes concernées.

Parti architectural et silhouette générale :



3 PARTI D'AMENAGEMENT

3.1 SEQUENCES PAYSAGERES



LES CINQ SÉQUENCES PAYSAGÈRES DE LA SAULAIE À GERLAND

Cinq séquences paysagères organisent la rencontre de la passerelle avec ses deux rives et l'inscrivent dans le paysage métropolitain de la vallée du Rhône et son affluent l'Yzeron.

- 1 Le Parc des berges de l'Yzeron
- 2 Le belvédère
- 3 La Ripisylve augmentée
- 4 La place du «Rhône»
- 5 La contre-allée et le jardin «Est»

3.2 COTE LA MULATIERE

En rive droite, l'atterrissage de la passerelle est conçu en continuité avec le futur parc de l'Yzeron et les aménagements de la ZAC de la Saulaie. La dépression paysagère prévue sur l'emprise du projet participe à cette composition d'ensemble : elle accompagne le raccordement au sol de la rampe, prolonge les continuités végétales et contribue, sous réserve de confirmation par les études hydrauliques en cours, aux besoins résiduels de compensation hydraulique identifiés pour la ZAC.

Les plantations et prairies réalisées dans l'emprise du projet seront définies en cohérence avec le projet de la ZAC et avec les mesures favorables à la biodiversité prescrites pour le parc de l'Yzeron.

3.3 COTE PARC DE GERLAND

Le parti paysager côté Gerland vise à inscrire l'atterrissage de la passerelle dans la logique existante du parc, et non à lui superposer une géométrie autonome. Le parc de Gerland, conçu par Michel Courajoud, constitue une pièce paysagère majeure fondée sur son rapport au Rhône, son ouverture visuelle vers la colline de la Mulatière et la structure de ses axes et perspectives. L'arrivée de la passerelle impose donc de réinterroger l'articulation entre le parc, le fleuve et le nouvel ouvrage.

L'objectif est de recomposer l'aboutissement de l'allée principale Jean Jaurès afin d'accompagner plus naturellement les usagers vers la passerelle, tout en préservant la lecture de la composition existante. Le projet cherche à éviter un simple « rabotage » de la limite actuelle du parc. Il vise au contraire la création d'un espace public clair, ouvert et généreux, de type placette ou clairière, capable d'assurer la transition entre l'allée, la contre-allée, les cheminements piétons et cycles, les accès au parc et la rampe de la passerelle.

Cette recomposition tient compte des contraintes fonctionnelles du parc. Le cheminement de la Voie Lyonnaise doit pouvoir rester accessible indépendamment des horaires d'ouverture du parc. La contre-allée est ainsi requalifiée pour accueillir les cheminements piétons et cycles, avec un travail sur la lisibilité des flux, la sécurité des traversées et la réduction des conflits d'usage. Les accès entre la contre-allée, les aires de jeux et les équipements sportifs sont réinterrogés afin d'être réduits, mutualisés et mieux maîtrisés.

Le projet paysager s'appuie également sur une logique d'écologie et de continuité végétale. L'atterrissage de la passerelle se situe à l'articulation entre les jardins structurés de l'allée Jean Jaurès et la ripisylve du Rhône. Le projet propose de renforcer cette continuité par des plantations adaptées, tout en veillant à ne pas créer d'effet de masque en extrémité de l'allée principale. Les vues, les respirations paysagères et la perception du Rhône doivent rester lisibles.

Les sols et mobiliers sont traités dans une logique de sobriété et de continuité avec le vocabulaire du parc. Les revêtements sont choisis pour différencier les usages tout en maintenant une cohérence d'ensemble : sols continus et sobres pour les espaces piétons, traitement spécifique des itinéraires cycles, recours à des matériaux drainants ou à joints enherbés lorsque l'usage le permet. Le mobilier reste limité, fonctionnel et compatible avec le vocabulaire métropolitain, afin de ne pas multiplier les émergences dans l'espace public.

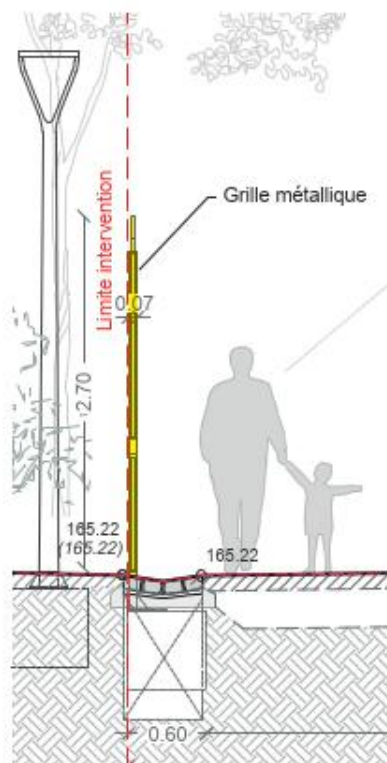
4 TRAITEMENT DES CLOTURES ET DES LIMITES DU PARC

Le traitement des clôtures constitue un point spécifique de l'intégration paysagère et patrimoniale du projet. Il répond à une nécessité fonctionnelle : permettre l'usage continu de la passerelle et des cheminements associés, y compris lorsque le parc de Gerland est fermé, tout en maintenant une limite claire entre les espaces ouverts en permanence et les espaces relevant du fonctionnement propre du parc.

Le projet prévoit donc de reconsidérer localement la limite du parc, sans durcir inutilement sa perception. La logique retenue consiste à restaurer, repositionner et compléter les clôtures existantes lorsque cela est possible, dans une démarche de réemploi et de continuité avec le vocabulaire paysager du parc. Les clôtures sont pensées pour accompagner les nouvelles limites, maintenir une porosité visuelle en journée et préserver la lecture des espaces paysagers.

La typologie envisagée s'inscrit a priori dans la continuité des clôtures existantes du parc, associées au projet de Michel Courajoud. Le tracé et la typologie définitifs des clôtures seront soumis à la validation de l'ABF. Ce point fera l'objet d'un approfondissement dans la suite des études, en lien avec la recomposition des accès, la réduction du nombre de franchissements entre contre-allée et parc, et les exigences de sécurité liées aux circulations cycles.

Clôtures et limite du parc - Mesure d'intégration, fondée sur la continuité avec l'existant et soumise à validation ABF :



5 DEMARCHE ENGAGEE AVEC L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

La prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux est engagée dès les premières étapes du projet.

L'Architecte des Bâtiments de France a notamment fait partie du jury du concours à l'issue duquel le groupement de maîtrise d'œuvre a été désigné lauréat. Cette participation a permis une première appréciation du parti proposé, de son insertion générale et de sa compatibilité avec les sensibilités du site.

En phase AVP, une réunion spécifique avec l'ABF s'est tenue, en amont du futur dépôt du permis d'aménager.

Cette réunion avait pour objet de présenter l'état d'avancement de la passerelle et de ses aménagements associés, avec une attention particulière portée à la rive gauche et au parc de Gerland.

Les échanges avec l'ABF ont confirmé que l'enjeu réglementaire porte principalement sur les aménagements côté Gerland, situés en partie dans le périmètre de protection du stade de Gerland. L'ouvrage de franchissement lui-même n'est pas situé dans ce périmètre, mais son atterrissage et les aménagements au sol associés doivent être appréciés au regard du contexte patrimonial et paysager.

Les échanges avec l'ABF ont permis d'identifier les principaux points de vigilance à intégrer dans la poursuite des études, en particulier sur la composition de l'entrée du parc de Gerland, la préservation des perspectives, le traitement des accès, des plantations et des clôtures, ainsi que sur certains éléments architecturaux de l'ouvrage, dont les teintes et le garde-corps.

Ces demandes seront prises en compte dans la suite de la conception, sans remise en cause du parti général du projet. Les points les plus sensibles, notamment le tracé et la typologie des clôtures, seront soumis à validation de l'ABF dans le cadre de la préparation du permis d'aménager.

6 SYNTHÈSE DES MESURES D'INTÉGRATION

Enjeu identifié	Mesure intégrée ou prévue
Sensibilité du grand paysage du Rhône	Choix d'un ouvrage suspendu élancé, à pylônes de hauteur maîtrisée, limitant l'encombrement visuel dans l'axe du fleuve.
Entrée métropolitaine sud de Lyon	Travail sur la silhouette, les teintes, la lisibilité de l'ouvrage et les vues depuis la M7 et les rives.
Culture lyonnaise des ponts	Référence à la typologie des passerelles suspendues lyonnaises, sans pastiche formel.
Insertion dans le parc de Gerland	Recomposition de l'atterrissage en continuité avec l'allée Jean Jaurès, la ripisylve et les cheminements existants.
Préservation des perspectives	Travail sur une placette ou clairière ouverte, limitation des masques végétaux, ajustement des plantations.
Fonctionnement jour/nuit du parc	Requalification de la contre-allée et distinction entre cheminements ouverts en permanence et emprises fermées du parc.
Clôtures et limites	Restauration, réemploi et complément des clôtures existantes ; typologie a priori en continuité des clôtures Corajoud ; tracé et type soumis à validation ABF.
Sécurité des usages	Réduction et mutualisation des accès, traitement lisible des traversées, séparation fonctionnelle des flux piétons et cycles.
Qualité paysagère et écologique	Sols sobres et drainants lorsque possible, palette végétale adaptée aux milieux.
Qualité architecturale	Garde-corps travaillés, recherche chromatique, prototypes et échantillons prévus en phase PRO.
Démarche patrimoniale	ABF associé dès le concours puis rencontré en AVP ; présentation du permis d'aménager à organiser avant dépôt.

7 VUES D'USAGER M7 SE DIRIGEANT VERS LYON

On présente ci-après selon un point de vue usager arrivant depuis la M7 en direction de Lyon :

- **Hier** (présence mât M7 et pylone RTE)



- **Aujourd'hui** (sans mât M7 et pylone RTE)



- **Demain** (avec passerelle)



- **Demain** (avec passerelle) - vue projetée plus éloignée :



8 CONCLUSION

Le projet de passerelle Gerland – La Saulaie est conçu comme une infrastructure de mobilité mais aussi comme un élément de paysage. Son parti architectural s'inscrit dans la culture lyonnaise des franchissements, tout en recherchant une expression sobre, lisible et adaptée à l'échelle du site. Son parti paysager vise à prolonger les qualités existantes du parc de Gerland, à préserver les vues vers le Rhône et à organiser les nouvelles continuités piétonnes et cyclables sans dénaturer la composition du parc.

La démarche engagée avec l'ABF confirme cette attention portée au paysage et au patrimoine. L'ABF, associé dès le concours puis rencontré en phase AVP, a formulé des demandes précises sur les aménagements côté Gerland, notamment la composition de l'entrée du parc, les accès, les plantations, les clôtures, la recherche chromatique et le garde-corps. Ces demandes sont intégrées à la suite des études et feront l'objet d'une présentation complémentaire avant le dépôt du permis d'aménager.